

## Evolution des normes des câbles de la série U-1000 R2V, RVFV, RGPFV

De nouvelles normes XP C 32-321, XP C 32-322, XP C 32-111 ont été publiées le 12 mars 2014. Elles remplaceront les anciennes versions à compter du mois de septembre 2014 au plus tard.

10 avril 2014

### Principales évolutions

Les évolutions favorisent la sécurité et la rapidité des installations par la tenue aux ultra-violets et le repérage couleur des sections des conducteurs.

#### XP C 32-321 : Conducteurs et câbles isolés pour installations - Câbles rigides isolés au polyéthylène réticulé sous gaine de protection en polychlorure de vinyle- Série U-1000 R2V

- ↪ La tenue aux rayons ultra-violets est vérifiée par un essai de résistance climatique incluant le rayonnement UV.
- ↪ Repérage couleur : afin d'identifier la section électrique des câbles, un repérage couleur, d'une surface n'excédant pas 25 % celle de la gaine, doit être présent pour les câbles U-1000 R2V de 2 à 5 conducteurs et de sections 1,5, 2,5 et 4 mm<sup>2</sup> comportant des âmes massives de classe 1 et pour les câbles U 1000 R2V de 2 à 5 conducteurs de sections 6, 10 et 16 mm<sup>2</sup> comportant des âmes câblées de classe 2, selon le code couleur suivant :

SECTION NOMINALE (mm <sup>2</sup> )	CODE COULEUR CORRESPONDANT
1,5	Rose
2,5	Jaune pale
4	Violet
6	Turquoise
10	Marron
16	Gris
25 (repérage facultatif)	Blanc

#### XP C 32-322 : Conducteurs et câbles isolés pour installations - Câbles rigides isolés au polyéthylène réticulé sous gaine de protection en polychlorure de vinyle, armés - Série U-1000 RVFV

- ↪ La tenue aux rayons ultra-violets est vérifiée par un essai de résistance climatique incluant le rayonnement UV.

#### XP C 32-111 : Conducteurs et câbles isolés pour installations - Câbles rigides isolés au polyéthylène réticulé - Série U-1000 RGPFV.

- ↪ La tenue aux rayons ultra-violets est vérifiée par un essai de résistance climatique incluant le rayonnement UV.

## Délais d'application

---

Les normes XPC se substitueront aux anciennes normes au plus tard en septembre 2014. Elles pourront être utilisées dès leur parution.

## Marque « NF USE»

---

La marque « NF USE » garantit par tierce partie la conformité des produits aux normes applicables. Les licences de marques sont attribuées après vérifications par la tierce partie que les produits sont conformes aux normes en vigueur. Pour utiliser la marque « NF USE » sur les nouveaux produits mis sur le marché, les industriels devront renouveler leurs licences.

Les fabricants certifiés sont référencés sur le site internet du LCIE à l'adresse :

<http://www.lcie.fr/414-nos-services/certification/produits-certifies.html>

Les anciennes licences cesseront d'être valides au plus tard en septembre 2014. Les produits NF réalisés après cette date devront être fabriqués selon les nouvelles normes XPC.

Toutefois, les stocks restants pourront être commercialisés et installés jusqu'à épuisement.